

LES SERVICES ÉDUCATIFS, D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION ET LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE : POINTS DE VUE DE PARENTS D'ENFANTS AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE¹

Jean-Robert Poulin, Lise Lachance, Alain Côté et Louis Richer²

La fonction éducative occupe une place importante dans la vie des parents d'enfants d'âge scolaire. Bien que les parents reconnaissent le caractère essentiel du partenariat parent-école-communauté pour la réussite éducative de leur enfant (Conseil de la famille et de l'enfance, 2000), il n'est pas toujours facile pour eux de suivre leur enfant dans ses apprentissages et de lui apporter tout l'accompagnement nécessaire.

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ, 1999) considère que l'éducation de l'élève ayant une déficience intellectuelle implique l'établissement d'un solide partenariat entre les intervenants scolaires et les parents. Les parents doivent, entre autres, collaborer à l'élaboration du plan d'intervention personnalisé de leur enfant (Loi sur l'instruction publique, 1988) et harmoniser leurs actions éducatives avec celles de l'école. Plusieurs études reconnaissent l'importance de ce partenariat pour améliorer l'efficacité des interventions (Goupil, 1999; Lacharité, Moreau, & Moreau, 1999; Peart & Bryant, 2000). La fonction éducative est donc susceptible d'occuper une très grande place dans les activités des parents d'enfants ayant une déficience

intellectuelle. Le ministère de l'Éducation du Québec (1999) indique à ce sujet que l'engagement exigé des parents d'enfants handicapés est encore plus grand que celui des autres parents et qu'il s'avère essentiel que l'école prenne des mesures pour favoriser leur participation. Bon nombre de ces parents doivent aussi maintenir un partenariat avec les professionnels des services éducatifs d'adaptation et de réadaptation et notamment avec ceux des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). Un tel partenariat nécessite une implication supplémentaire de leur part.

L'exercice de la fonction éducative peut donc avoir une forte influence sur la conciliation travail-famille chez les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle. Si des auteurs comme Perry-Jenkins, Repetti et Crouter (2000) soulignent l'importance d'étudier la variable fonction éducative en lien avec la conciliation travail-famille chez les parents d'enfants tout-venant, il apparaît essentiel d'en faire autant chez les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle. Dans une telle perspective, il convient de décrire la perception qu'ont les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle de leurs rôles et responsabilités en matière d'éducation. Il faut aussi voir dans quelle mesure ils considèrent que les écoles fréquentées par leurs enfants ainsi que le CRDI qui leur offrent des services tiennent compte de la conciliation travail-famille dans le maintien du partenariat. Une recherche a été entreprise récemment au Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de mieux cerner ces réalités.

-
1. Ce projet a reçu l'appui financier du ministère de la Famille et de l'Enfance.
 2. Avec la collaboration de Mélanie Tremblay, Karine Tremblay, Sonia Rhainds et Marc Dalpé.

MÉTHODE

Déroulement et participants

La population cible comprend 165 familles qui reçoivent des services du CRDI du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces familles ont au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans qui présente une déficience intellectuelle. Toutes ces familles ont reçu une lettre de la part du CRDI les informant des objectifs de l'étude et d'une éventuelle sollicitation à y participer. Les familles ont été prélevées aléatoirement jusqu'à ce que 85 d'entre elles acceptent de participer. Au total, 115 contacts ont été établis (74 %) pour obtenir le nombre de consentements requis.

L'échantillon comprend 81 femmes et 66 hommes. L'âge moyen est de 40,3 ans ($s=5,7$) pour les femmes et de 42,6 ans ($s=5,0$) pour les hommes ($t=2,55$, $p<0,05$). Dix des familles concernées sont en situation de monoparentalité. Soixante parents n'ont pas d'emploi rémunéré tandis que 87 sont actifs sur le marché du travail. Plus du quart des répondants se considèrent pauvres ou très pauvres. Quarante et une filles et 47 garçons ayant une déficience intellectuelle sont membres des familles qui forment l'échantillon. Trois de ces familles comportent deux enfants présentant une déficience intellectuelle. L'âge moyen des jeunes est de 11,4 ans ($s=3,4$) et il n'y a pas de différence significative entre les sexes ($t=1,62$, $p=n.s.$).

La cueillette d'informations s'est déroulée sur une période de quatre mois. Cinq assistants de recherche ont été formés pour rencontrer les familles et jouer un rôle de personne-ressource auprès des parents. Après chaque visite, les assistants ont rédigé un rapport d'entretien.

Instruments

Les parents ont répondu individuellement à un questionnaire sur la conciliation travail-famille qui comprend plusieurs échelles. Afin d'atteindre les objectifs visés, trois échelles sont retenues : l'échelle d'intervention éducative parentale (Poulin, Lachance & Côté, 2002); l'échelle des conflits travail-

famille (Lachance, Tétreau & Pépin, 1997) et l'échelle de désirabilité sociale (Valla *et al.*, 1997).

L'*Échelle d'intervention éducative parentale* a été élaborée à partir de l'ouvrage de Goupil (1991) sur le plan d'intervention personnalisé ainsi que des outils de Hudson et Graham (1978) et de Deslandes, Bertrand, Royer et Turcotte (1995). L'échelle comprend trois sections d'énoncés avec cotation de type Likert en cinq points allant de fortement en désaccord (1) à fortement en accord (5). La première section (25 items) recueille la perception qu'ont les parents de leurs rôles et responsabilités en ce qui a trait à l'éducation de leur enfant ainsi que de leur implication en matière d'intervention éducative. La deuxième section (19 items) s'intéresse au point de vue des parents concernant les attentes des intervenants du CRDI relativement à leur implication dans le maintien d'un partenariat. Elle permet également de vérifier dans quelle mesure les parents considèrent que les intervenants tiennent compte de la conciliation travail-famille lors de l'élaboration des plans d'intervention (PI) ainsi que dans les diverses activités associées au partenariat parents-intervenants. Enfin, elle vise à cerner la perception des parents quant à leur participation dans l'élaboration du PI de leur enfant ainsi que dans son application. La dernière section (19 items) évalue les mêmes aspects que la précédente, mais concerne l'école et le plan d'intervention personnalisé (PIP).

Une analyse factorielle exploratoire en composantes principales suivie d'une rotation varimax a été effectuée sur les items de la première section. Cette analyse a permis d'extraire six facteurs qui expliquent 64 % de la variance. Il s'agit du *soutien et de l'accompagnement de l'enfant* (8 items; $\alpha=0,86$), de la *responsabilité parentale* (6 items; $\alpha=0,78$), de la *régulation du comportement de l'enfant* (3 items; $\alpha=0,69$), de la *connaissance et de l'utilisation des réseaux* (4 items; $\alpha=0,71$), de la *participation à la vie scolaire* (2 items; $r=0,34$, $p<0,001$) et enfin, du *soutien à l'autonomie* (2 items; $r=0,41$, $p<0,001$). Les analyses factorielles réalisées sur les items des deuxième et troisième sections ont permis d'identifier quatre dimensions qui expliquent respectivement 69 % et 74 % de la variance. Les

dimensions retrouvées sont : l'ouverture au partenariat parental (7 items; alpha de 0,92 et 0,96); l'implication parentale (6 items; alpha de 0,87 et 0,88); le respect de la réalité parentale (4 items; alpha de 0,87 et 0,86) et enfin; l'irréalisme des attentes envers les parents (2 items; $r=0,21$, $p<0,05$ et $r=0,35$, $p<0,001$).

L'Échelle des conflits travail-famille est la version française du *Work Spillover Scale* (Small & Riley, 1990). Elle évalue l'effet négatif du débordement du travail sur quatre rôles : conjoint, parent, loisirs, organisation de la maison. Cette échelle comprend 20 énoncés pour lesquels les répondants doivent indiquer leur niveau d'accord à l'aide d'une cotation de type Likert en cinq points. Dans le cadre de cette étude, le coefficient alpha est de 0,95.

L'Échelle de désirabilité sociale est la version française abrégée du *Marlowe-Crowne Social Desirability Scale* (Crowne & Marlowe, 1960). Elle comporte 13 énoncés de type vrai ou faux qui décrivent des comportements fort probables mais culturellement sanctionnés ou des comportements approuvés socialement ayant une faible probabilité d'occurrence. Le coefficient KR-20 s'élève à 0,63 dans le cadre de cette recherche.

RÉSULTATS

Le tableau 1 présente les moyennes et les écarts-types obtenus pour les trois échelles utilisées dans l'étude. Concernant l'action éducative, les moyennes indiquent que les parents sont «fortement en accord» avec les énoncés relatifs au soutien et à l'accompagnement de l'enfant. Il en va de même pour la responsabilité parentale. Par contre, ils se disent «un peu en accord» avec les énoncés qui concernent la régulation du comportement de l'enfant, la connaissance et l'utilisation des réseaux et enfin le soutien à l'autonomie. Les parents sont «ni en accord ni en désaccord» avec les énoncés qui se rapportent à la participation à la vie scolaire. À l'égard des interventions éducatives en lien avec le CRDI, l'examen des moyennes révèle que les parents sont «un peu en accord» avec les énoncés qui portent sur l'ouverture au partenariat ainsi que

sur l'implication et le respect de leur réalité alors qu'ils se montrent «un peu en désaccord» avec les énoncés qui portent sur l'irréalisme des attentes des intervenants. Quant aux interventions éducatives en relation avec l'école, les moyennes révèlent que les parents sont «un peu en accord» avec les énoncés portant sur l'ouverture au partenariat, sur l'implication ainsi que sur le respect de leur réalité. Comme dans le cas du CRDI, il ressort que les parents se montrent «un peu en désaccord» avec les énoncés relatifs à l'irréalisme des attentes du milieu scolaire. La moyenne obtenue à l'échelle des conflits travail-famille indique que les répondants qui occupent un emploi rémunéré sont «un peu en désaccord» avec les énoncés.

Des tests *t* pour échantillons indépendants ont été réalisés afin de comparer les parents sur le marché du travail avec les autres parents sur l'Échelle d'intervention éducative parentale et celle de désirabilité sociale. Seules trois différences significatives sont notées. En comparaison avec les répondants sur le marché du travail, ceux qui sont sans emploi rémunéré rapportent un plus haut niveau de responsabilité parentale, perçoivent davantage d'ouverture chez les intervenants du CRDI et sont plus en accord avec les énoncés relatifs à l'implication parentale en lien avec les intervenants du CRDI. Ces différences expliquent respectivement 8, 3 et 5 % de la variance.

Des analyses de variance 2 groupes X (2 milieux) ont servi à comparer les participants sur le marché du travail aux autres participants en ce qui a trait à leur perception du CRDI et de l'école par rapport aux quatre dimensions en cause. La première analyse indique que les parents, avec ou sans emploi rémunéré, considèrent que les intervenants du CRDI sont plus ouverts au partenariat parental que ceux du milieu scolaire ($F(1,130)=22,82$, $p<0,001$). Cet effet principal explique 15 % de la variance. La deuxième analyse révèle un effet d'interaction groupe X milieu ($F(1,129)=6,49$, $p<0,05$) qui explique 5 % de la variance. Les parents sur le marché du travail disent s'impliquer davantage à l'école qu'au CRDI alors qu'il n'y a pas de différence pour les répondants sans emploi rémunéré. La troisième analyse indique que les parents, qu'ils occupent ou non un emploi

Tableau 1

Coefficients de corrélation entre les échelles et la désirabilité sociale, moyennes et écarts-types obtenus aux échelles de mesure en fonction du statut d'emploi

Échelles de mesure	Désirabilité sociale	Emploi rémunéré		Sans emploi rémunéré	
		M	ÉT	M	ÉT
<u>INTERVENTION ÉDUCATIVE PARENTALE</u> ^a					
<i>Action éducative</i>					
Soutien et accompagnement de l'enfant	0,06	4,52	0,59	4,62	0,44
Responsabilité parentale	0,05	4,34	0,69	4,68	0,42
Régulation du comportement	0,14	4,29	0,69	4,39	0,55
Connaissance et utilisation des réseaux	0,03	3,86	0,82	4,01	0,81
Participation à la vie scolaire	0,06	3,47	1,19	3,48	1,14
Soutien à l'autonomie	0,14	3,95	0,88	3,98	0,99
<i>CRDI</i>					
Ouverture au partenariat parental	-0,12	3,98	0,92	4,31	0,88
Implication parentale	-0,06	4,07	0,94	4,44	0,68
Respect de la réalité parentale	-0,03	4,04	0,97	4,24	0,97
Irréalisme des attentes envers les parents	-0,02	2,32	0,95	2,04	0,80
<i>École</i>					
Ouverture au partenariat parental	0,04	3,55	1,31	3,63	1,23
Implication parentale	0,02	4,27	0,84	4,33	0,90
Respect de la réalité parentale	0,09	3,64	1,12	3,79	1,16
Irréalisme des attentes envers les parents	0,10	2,08	0,95	2,14	1,06
<u>CONFLITS TRAVAIL-FAMILLE</u> ^a	-	2,39	0,89	-	-
<u>DÉSIRABILITÉ SOCIALE</u>	-	8,28	2,68	7,92	2,52

^a Les résultats moyens présentés réfèrent à l'échelle de type Likert suivante : 1=Fortement en désaccord, 2=Un peu en désaccord, 3=Ni en accord, ni en désaccord, 4=Un peu en accord et 5=Fortement en accord.

rémunéré, rapportent que les intervenants du CRDI respectent davantage leur réalité parentale ($F(1,128)=12,24, p<0,001$). Cet effet principal explique 9 % de la variance. La dernière analyse, qui concerne l'irréalisme des attentes envers les parents, ne fait ressortir aucune différence significative.

Des corrélations de Pearson montrent qu'il n'y a pas de relation significative entre la désirabilité sociale et l'ensemble des dimensions de l'échelle d'intervention éducative. Il en va autrement pour la corrélation entre la désirabilité sociale et l'échelle des conflits travail-famille ($r=-0,37, p<0,001$). Des analyses de corrélations partielles indiquent qu'il n'y a aucune relation significative entre l'échelle des conflits travail-famille et les dimensions de l'échelle d'intervention éducative et ce après avoir contrôlé l'effet de la désirabilité sociale.

CONCLUSION

En conclusion, les parents reconnaissent qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'intervention éducative auprès de leur enfant ayant une déficience intellectuelle. Cependant, dans l'exercice de ce rôle, ils ne vont pas nécessairement jusqu'à considérer qu'ils doivent s'impliquer activement dans les activités auxquelles participent leur enfant à l'école,

dans les réunions du conseil d'établissement ainsi que dans celles de l'organisme de participation des parents de l'école. Les parents sur le marché du travail rapportent peu de conflits travail-famille. Ils disent s'impliquer davantage à l'école qu'au CRDI. Qu'ils aient un emploi ou non, ils considèrent les intervenants du CRDI comme plus ouverts au partenariat avec eux et plus respectueux de leur réalité que les intervenants du milieu scolaire. Ces résultats peuvent s'expliquer par une différence entre les modèles de prestation de services des milieux en cause ou par la formation des intervenants. En effet, les intervenants du CRDI ont pour fonction de soutenir plus directement le parent dans l'exercice de son rôle éducatif. Par contre, les répondants rapportent avec constance que les intervenants, qu'ils appartiennent au CRDI ou au milieu scolaire, ont des attentes assez réalistes à leur endroit en ce qui a trait à la fréquence des rencontres et à leur investissement dans le suivi des plans d'intervention. Contre toute attente, il n'y a pas de lien significatif entre les exigences inhérentes à la fonction éducative et les problèmes de conciliation travail-famille chez les parents qui occupent un emploi rémunéré. Ces résultats pourraient être attribuables à un effet de sélection sociale. Se pourrait-il que les personnes aux prises avec des conflits travail-famille soient du nombre de celles ayant refusé de prendre part à cette recherche ou ayant mis fin à leurs activités professionnelles ?

RÉFÉRENCES

- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000) *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*. Québec : Auteurs.
- CROWNE, D. P. & MARLOWE, D. (1960) A new scale of social desirability independent of psychopathology. *Journal of Consulting Psychology*, 24, 349-354.
- DESLANDES, R., BERTRAND, R., ROYER, É. & TURCOTTE, D. (1995) Validation d'instruments de mesure du style parental et de la participation parentale dans le suivi scolaire. *Mesure et évaluation en éducation*, 18 (2), 63-79.
- GOUPIL, G. (1999) *Le plan de transition*. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- GOUPIL, G. (1991) *Le plan d'intervention personnalisé en milieu scolaire*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- HUDSON, F. G. & GRAHAM, S. (1978) An approach operationalizing the I.E.P. *Learning Disabilities*, 1, 13-32.
- LACHARITÉ, C., MOREAU, J. & MOREAU, M.-L. (1999) Le point de vue des parents et des intervenants sur la collaboration dans le cadre des services en pédopsychiatrie. In : M. Simard & J. Alary (Éds). *Actes du 5^e symposium québécois de recherche sur la famille* (pp. 297-311). Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- LACHANCE, L., TÊTREAU, B. & PÉPIN, D. (1997) *Version canadienne-française du Work Spillover Scale : structure factorielle et cohérence interne*. LXV^e Congrès de l'Association Canadienne-Française pour l'Avancement des Sciences, Trois-Rivières.
- LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LOI 107) Éditeur officiel du Québec, sanctionné le 22 décembre 1988.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (1999) *La politique de l'adaptation scolaire. Une école adaptée à tous ses élèves. Prendre le virage du succès*. Québec : Auteurs.
- PEART, N. A. & BRYANT, D. M. (2000) Bringing

reality to the table : Contributors to the lack of parent participation in an early childhood service program. *Administration in Social Work*, 24 (4), 21-37. PERRY-JENKINS, M., REPETTI, R. L. & CROUTER, A. C. (2000) Work and family in the 1990's. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 981-998. POULIN, J.-R., LACHANCE, L. & CÔTÉ, A. (2002) *L'échelle d'intervention éducative parentale*. Document inédit, Université du Québec à Chicoutimi. SMALL, S. A. & RILEY, D. (1990) Toward a multidimensional assessment of work spillover into family life. *Journal of Marriage and the Family*, 52, 51-61. VALLA, J.-P., BERGERON, L., BRETON, J. J., GAUDET, N., BERTHIAUME, C., ST-GEORGES, M., DAVELUY, C., TREMBLAY, V., LAMBERT, J., HOUDE, L., LÉPINE, S. & SMOLLA, N. (1997) *Enquête québécoise sur la santé mentale des jeunes de 6 à 14 ans 1992 - Volume 1 : Méthodologie*. Hôpital Rivière-des-Prairies et Santé Québec en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux.